

En 2023, nouvelle session IDEX^{JEDI} d'Université Côte d'Azur, l'Académie d'Excellence 4 "Complexité et Diversité du Vivant" propose trois actions pour son appel à projets :

Action 1 : Appel à projets de stages environnés de Master en binômes interdisciplinaires

Action 2 : Appel à projets d'installation de nouvelles équipes de recherche en Biologie sur le site d'Université Côte d'Azur

Action 3 : Appel à projets d'animations scientifiques

L'Académie d'Excellence 4 poursuit ainsi la transformation de l'Université en pérennisant ses actions clés de manière à :

- ✓ Soutenir le montage de nouveaux projets émergents
- ✓ Initier et favoriser des interactions fortes entre disciplines, centres, projets, académies
- ✓ Permettre l'accélération de projets et de partenariats en cours à fort potentiel
- ✓ Fournir des conditions appropriées de maturation aux projets
- ✓ Permettre l'obtention de financements dans le cadre d'appels d'offres compétitifs
- ✓ Accroître la visibilité internationale de la recherche au sein d'Université Côte d'Azur
- ✓ Poursuivre sa politique d'attractivité sur le territoire

La transdisciplinarité représente un vecteur central.

Tous les porteurs de projet sont invités à prendre connaissance du détail des dispositions indiquées ci-après.

Renseignements complémentaires auprès de academies.excellence4@univ-cotedazur.fr

Action 1 : Appel à projets de stages environnés de Master en binômes interdisciplinaires.

Conditions d'éligibilité :

- Le projet doit être en phase avec la thématique de l'Académie 4 "Complexité et Diversité du Vivant".
- Il doit inclure 2 disciplines distinctes dont la Biologie ou la Médecine. Exemple : Biologie ou Médecine / Mathématiques.
- 2 approches complémentaires.
- 2 étudiants issus de cursus disciplinaires distincts, en Master 1 ou 2 pour l'année 2022/2023.
- 2 maîtres de stage.
- Si l'un des 2 étudiants en Master est médecin, son superviseur devra fournir un financement propre pour un stage de Master 2.
- 2 centres ou laboratoires de recherche différents.
- Les porteurs de projets doivent être issus d'une structure appartenant au périmètre de l'IDEX^{JEDI}. Ce périmètre est défini sur la page web de l'Académie 4 (partenaires).
- Le projet ne doit pas être simultanément financé par un autre programme de l'IDEX^{JEDI} ou ne doit pas faire l'objet d'une demande à un autre programme de l'IDEX^{JEDI}.
- Pour chaque projet, en plus des deux porteurs ou maîtres de stage, il est possible d'impliquer d'autres équipes, dites partenaires. Dans ce cas, le budget total alloué au projet restera le même. En conséquence, si les partenaires supplémentaires souhaitent recruter des stagiaires en Master, ils devront les financer sur d'autres fonds.
- Seul un projet peut être déposé par un même groupe de recherche travaillant sur une même thématique. Afin de mieux apprécier cet élément, très variable selon les disciplines concernées, un organigramme détaillé de la structure d'appartenance de chaque porteur est demandé.
- Un porteur ne peut déposer qu'un projet par an.

L'appel à projets 2023 portera sur 5 allocations de recherche de 24 k€ chacune (120 k€ total).

Ce budget commun de 24 k€ par projet devra couvrir pour une année universitaire, l'ensemble des frais de Fonctionnement du projet pour les deux laboratoires d'accueil ainsi que la gratification de stage de deux étudiants en Master au maximum.

Fonctionnement = consommables, petits équipements, missions, gratifications de stage.

Pas de Masse Salariale.

Le financement de chaque projet sera obtenu après avis favorable du Conseil Scientifique et validation du Comité de Pilotage de l'Académie 4, tous deux basés sur :

- L'éligibilité
- La qualité scientifique
- L'interdisciplinarité
- La faisabilité du projet par des étudiants en Master 1 ou 2.

Modalités de dépôt

Chaque dossier, en français ou en anglais, devra être organisé sur le modèle du document-type téléchargeable sur la plateforme Nuxeo : [2023 Action1 A4](#)

Chaque dossier doit impérativement comporter :

- Un acronyme
- Un titre
- Le nom et le prénom de chaque porteur de projet et des partenaires éventuels
- L'adresse email de chaque porteur de projet et partenaires
- L'adresse postale de la structure d'appartenance de chaque porteur de projet et partenaires
- Le résumé scientifique et technique du projet (500 mots maximum)
- Le résumé « grand public » du projet (500 mots maximum).
- Un descriptif du projet et de ses enjeux (4 pages maximum)**
- Un récapitulatif détaillé des besoins et le budget prévisionnel afférent (1 page maximum)
- La liste de toutes les personnes impliquées dans le projet (nom, prénom, email, téléphone)
- Un organigramme détaillé précisant le positionnement de chaque porteur
- La signature du directeur de chacune des deux unités de recherche impliquées

Le dossier pourra éventuellement comporter un lien vers une courte vidéo de présentation du projet par les porteurs (facultatif).

Le dépôt se fera sur la plateforme Nuxeo dans l'onglet "Projets" : [2023 Action1 A4](#)

Calendrier

Ouverture de l'appel : **14 février 2023**

Date limite de soumission des projets : **10 mai 2023**

Diffusion des Résultats : **Fin juin 2023**

Début des financements : **Septembre 2023**

Clôture des enveloppes : **Novembre 2024**

Vie des projets

Une présentation orale du projet en cours ou achevé sera sollicitée auprès des 2 porteurs de projets et des 2 étudiants en stage de Master lors d'une journée de l'Académie 4 en Juin 2024.

Un bilan synthétique scientifique et financier et les éventuelles publications devront impérativement être fournis à l'issue de l'année de financement.

Une copie du rapport de chaque stagiaire et un suivi du devenir des étudiants à l'issue du Master seront demandés par l'Académie 4.

Action 2 : Appel à projets d'installation de nouvelles équipes de recherche en Biologie sur le site d'Université Côte d'Azur

Cofinancement d'**installation dans le cadre d'une mobilité vers Université Côte d'Azur** pour de **jeunes équipes** type ATIP / Avenir qui investiraient une fraction de leur activité dans le développement de projets inter/transdisciplinaires, en phase avec la thématique de l'Académie 4 "Complexité et Diversité du Vivant". L'Académie 4 vise ainsi à soutenir l'installation de jeunes chercheurs mettant en place une équipe au sein d'une structure de recherche dans laquelle ils n'ont jamais exercé leur activité et appartenant au périmètre de l'IDEX^{JEDI}. Ce périmètre est défini sur la page de l'Académie 4 (partenaires).

Le cofinancement est également accordé à des **équipes "Sénior"** sous réserve d'une mobilité vers Université Côte d'Azur et d'un nouveau projet évalué sur l'excellence, financé par des appels d'offres compétitifs nationaux ou internationaux et en phase avec la thématique de l'Académie 4 "Complexité et Diversité du Vivant".

L'Académie 4 vise ainsi à promouvoir la mobilité vers Université Côte d'Azur de nouveaux chefs d'équipes d'excellence.

Le critère de mobilité sera évalué en Conseil Scientifique et validé en Comité de Pilotage de l'Académie 4 en prenant en compte le Curriculum Vitae de chaque chef d'équipe candidat, son audition par le Conseil Scientifique mais également la valeur ajoutée à l'Université Côte d'Azur que constitue l'installation de chaque équipe financée.

Le projet ne doit pas être simultanément financé par un autre programme de l'IDEX^{JEDI}.

Financement :

Une allocation d'installation fixe de 50 k€ est allouée par projet, sans dépassement possible et pour une année.

Cette allocation est utilisable uniquement en "Fonctionnement" c'est-à-dire consommables, missions, gratifications de stage et en "Équipement" (pas de "Masse Salariale").

Calendrier :

Ouverture de l'appel : **14 février au 31 décembre 2023.**

Début des financements : **1 mois après acceptation du projet de recherche**

Modalités de dépôt :

Chaque dossier, en français ou en anglais, devra être organisé sur le modèle du document type téléchargeable sur la plateforme Nuxeo : [2023 Action2_A4](#)

Il devra comporter un acronyme, le nom du porteur de projet et son email, le titre du projet, un descriptif du projet et de ses enjeux, **un résumé grand public du projet**, la liste des personnes impliquées et leur structure d'appartenance, un bref CV du porteur de projet et la signature du directeur d'unité d'accueil.

Le dossier pourra éventuellement comporter un lien vers une courte vidéo de présentation du projet par les porteurs.

Le dépôt des projets se fera sur la plateforme Nuxeo dans l'onglet "Projets" : [2023 Action2_A4](#)

Vie des projets

Une présentation orale du projet en cours ou achevé sera sollicitée auprès du porteur de projet lors d'une journée de l'Académie 4 en juin 2022. Un rapport scientifique et financier et les éventuelles publications devront être fournis à l'issue de l'année de financement.

Action 3 : Appel à projets d'animations scientifiques

- Financement de conférences, de journées thématiques et de journées d'enseignement par les chercheurs pour les chercheurs (master-classes, école d'été, etc)
- Aide au séjour de chercheurs ou enseignants-chercheurs invités
- Aide au montage de grands projets pour faciliter la venue sur site de partenaires d'intérêt ou le financement ultérieur de consortium internationaux impliquant des chercheurs d'Université Côte d'Azur en tant que porteurs principaux du projet.

Cet appel à projets est ainsi conçu comme un incubateur pour des actions d'animation scientifique innovantes et ambitieuses dans le domaine du vivant. Les actions émergentes ou les projets présentant un fort potentiel de développement, pouvant notamment conduire à un soutien au titre des appels à projets du bureau central d'UCA^{JEDI}, seront considérés avec un intérêt particulier.

Critères d'éligibilité :

- Les porteurs de projets doivent être issus d'une structure appartenant au périmètre de l'IDEX^{JEDI}. Ce périmètre est défini sur la page web de l'Académie 4 (partenaires).
- Le projet peut faire l'objet d'une demande à un autre programme de l'IDEX^{JEDI}, en particulier une autre académie. Les candidats désigneront l'académie principale qui fera le relai auprès des autres académies concernées.

Critères d'évaluation :

Les demandes seront examinées par le conseil scientifique de l'académie.

Outre les critères d'éligibilité ci-dessus, les points suivants seront pris en compte pour l'évaluation :

- Qualité de la démarche scientifique, excellence
- Dans le cas d'un projet transdisciplinaire : valeur ajoutée de la transdisciplinarité
- Caractère innovant
- Potentiel d'attractivité pour les étudiants
- Pertinence du budget requis avec les objectifs du projet.

Les demandeurs doivent justifier de la capacité de leur projet à répondre à l'un au moins des critères suivants :

- Transformer le paysage scientifique local à court et moyen terme ;
- Structurer la recherche dans le domaine considéré ;
- Accroître la visibilité locale et internationale de la recherche d'Université Côte d'Azur ;
- Avoir un impact scientifique fort ;
- Dans le cadre du séjour d'un chercheur ou enseignant-chercheur invité, celui-ci devra faire au moins une conférence sur le site d'Université Côte d'Azur. En outre, le projet devra contenir un CV et une liste des principales publications de l'invité(e) pour les 10 dernières années.

L'académie n'exclut pas de financer des projets qui ne relèveraient pas strictement de la transdisciplinarité ou des aspects structurants et innovants.

Calendrier :

Ouverture de l'appel : **14 février 2023**

Date limite de soumission des projets : **10 mai 2023**

Diffusion des Résultats : **Fin juin 2023**

Début des financements : **Juillet 2023**

Clôture des enveloppes : **Fin novembre 2024**

Le financement retenu sera de 1500 € à 3000 € maximum.

Ce qui peut être financé :

Les coûts éligibles incluent les services, missions et invitations. Ainsi, l'aide au séjour d'un chercheur ou enseignant-chercheur ne concerne pas le salaire mais la prise en charge d'une partie des frais sur place, en particulier le transport et l'hébergement. Des partenaires extérieurs peuvent être inclus mais ne seront pas financés par l'académie.

Le Welcome Center est mobilisé pour accompagner l'hébergement sur le site des conférenciers extérieurs et éventuellement de leur famille : <http://univ-cotedazur.fr/fr/international/welcome-center>.

La Cellule Europe Mutualisée pour l'aide au montage de projets internationaux en matière de recherche est également mobilisée pour accompagner les chercheurs, doctorants et gestionnaires dans leur sensibilisation, leur formation et leur candidature aux financements européens : <http://univ-cotedazur.fr/fr/university/direction-et-services/drvi/cellule-europe-uca>.

Chaque dossier doit impérativement comporter :

- Un acronyme
- Un titre
- Le nom et le prénom de chaque porteur de projet et partenaire
- L'adresse email de chaque porteur de projet et partenaire
- L'adresse postale de la structure d'appartenance de chaque porteur de projet et partenaire
- Le résumé scientifique et technique du projet (500 mots max)
- Le résumé grand public du projet (500 mots max)
- Un descriptif du projet et de ses enjeux
- Un récapitulatif détaillé des besoins et le budget prévisionnel afférent
- La liste des personnes impliquées (nom, prénom, email, téléphone)
- Un organigramme détaillé précisant le positionnement de chaque porteur
- La signature du directeur d'unité de chaque porteur

Le dossier pourra éventuellement comporter un lien vers une courte vidéo de présentation du projet par les porteurs (optionnel).

Format :

Chaque dossier, en français ou en anglais, devra être organisé sur le modèle du document-type téléchargeable sur la plateforme Nuxeo et joint à l'appel à projet : [2023 Action3 A4](#)

La soumission du projet se fera sur la plateforme Nuxeo de l'Université Côte d'Azur (onglet "projets" en dessous du titre de l'appel) : [2023 Action3 A4](#)

Suivi ultérieur des projets :

Un rapport scientifique et financier, devra être soumis à l'issue du projet.